

ARTICLE 1 : RAPPEL DE LA LÉGISLATION

L'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel des règles de droit principalement concernées par l'utilisation d'internet et du Service de messagerie proposé vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure,
- la provocation des mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur,
- l'incitation à la consommation de substances interdites,
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine, notamment raciale ou à la violence,
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité,
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle,
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

Cette liste n'est pas exhaustive

ARTICLE 2 : DROITS DE L'UTILISATEUR

Il s'agit des élèves, du personnel enseignant ainsi que le personnel de l'OGEC

2-1 L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'Etablissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès).

2-2 L'Etablissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule. **S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la Charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette Charte par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.**

2-3 Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un « Compte d'accès personnel » aux ressources et services multimédias proposés.

Le Compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque

titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

2-4 Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution tels que précisés au 2-1.

A chaque fin d'année scolaire, les comptes seront réinitialisés : L'Utilisateur doit sauvegarder ses données sur un support externe. L'Etablissement ne pourra être tenu responsable de la perte des fichiers.

2-5 L'Utilisateur peut demander à L'Etablissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

2-6 Les étudiants ont un accès en libre-service des salles informatiques de l'enseignement supérieur sous condition d'obtenir une autorisation auprès des personnes habilitées.

Par contre, aucun élève du LGT ou du LP ne peut accéder à une salle informatique sans l'encadrement d'un membre de la communauté éducative.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose à toute personne remplissant les conditions ci-dessus définies à l'article 2.

3-1 / Respecter la loi

L'Etablissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

L'Etablissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique.

L'Etablissement s'oblige à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations les identifiant : nom, adresse géographique, adresse de courrier électronique et, le cas échéant, le nom du directeur de la publication qui est le représentant légal de l'Etablissement.

L'Etablissement s'engage à informer l'Utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, et à leur proposer au moins un de ces moyens.

L'Etablissement s'engage à détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.

L'établissement garantit notamment :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques ...),
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées,

de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant

3-2 / Rendre disponible le service

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Etablissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers. L'Etablissement essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

3-3 / Protéger les élèves

L'Etablissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques d'explications ou d'instructions très précises données aux élèves.

Il incombe à l'Etablissement et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposés par l'Etablissement, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux.

3-4 / Contrôler le serveur de l'Etablissement

Des contrôles peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs ;
- soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ; Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'Etablissement se réserve le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
- soit dans un souci de vérification de la bonne utilisation des Services.
- soit de vérifier la conformité des pages Web hébergées.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

4-1 / Respecter la loi

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1, et notamment :

4-1-1 L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique,
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire, et de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

4-1-2 Lorsque l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel, il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr),
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la finalité et les destinataires du traitement de ces informations,
- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial, le mode de vie des parents, leur statut socioprofessionnel,
- à procéder à l'information préalable de personnes concernées quant au risque inhérent à Internet que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

4-1-3 Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Etablissement, il est rappelé ici **la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle** (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

4-2 / Contribuer au bon fonctionnement du Service

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau et des ressources informatiques locales, et **s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement.**

4-2-1 L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

Il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés : **interdiction de débrancher les périphériques, les cordons d'alimentation, câbles réseaux, USB, HDMI ...)**
- **ne pas brancher sur le réseau un ordinateur extérieur** (sauf salle du CDI)
- à ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources,
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver, ...),

4-2-2 L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Etablissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

4-2-3 L'Utilisateur doit signaler tous dysfonctionnements ou problème constaté sur le poste de travail qu'il occupe.

4-3 / Utiliser de façon rationnelle et loyale les Services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques, afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

ARTICLE 5 : UTILISATION DE LA G SUITE ET DU DOMAINE

Notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr est un domaine généré par Google Suite **Education**. Chaque élève, professeur ou membre du personnel se voit attribuer un identifiant pour accéder au domaine. Ainsi, une véritable communauté est instaurée permettant une communication et un partage de documents plus aisés.

Chaque utilisateur dispose des outils suivants :

- E-mail : messagerie (Pour des raisons de sécurité, les envois de messages ne pourront se faire qu'entre des adresses de type p.nom@notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr)
- Google Drive : stockage de documents, travail collaboratif...Facilite le partage de documents
- Agenda : personnel, partagé...Possibilité de s'abonner aux agendas de L'Ensemble scolaire Notre Dame Saint Privat (Infos Générales, par niveau, pastorale, ...)

L'activation dès la première connexion valide l'acceptation par l'utilisateur de la présente charte.

Le domaine notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr

Le compte est fermé dès lors que l'utilisateur n'a plus de lien avec l'établissement.

Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un nom d'utilisateur (adresse e-mail) et un mot de passe, qui lui permettront de se connecter à notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr.

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage son entière responsabilité.

Le compte est fermé dès lors que l'utilisateur n'a plus de lien avec l'établissement.

Respect des règles de la déontologie informatique

1. Engagement de l'établissement

L'Ensemble scolaire Notre Dame Saint Privat s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété intellectuelle).

L'établissement s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

L'Ensemble scolaire Notre Dame Saint Privat n'exerce aucune surveillance sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet à l'exception de certaines listes de diffusion. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

2. Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Les e-mails envoyés engagent l'émetteur et ils peuvent constituer une preuve en cas de litige. L'utilisateur accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété intellectuelle). Il s'interdit, à l'occasion du service proposé par l'établissement, de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, notamment à ne pas :

- masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui
- altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, images ou textes provocants

L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Il accepte que L'Ensemble scolaire Notre Dame Saint Privat dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le domaine notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr et prenne toutes les mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

La propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect de la propriété intellectuelle, l'utilisateur ne doit pas :

- Télécharger, extraire ou mettre à disposition des œuvres protégées (œuvres audio, films ...)
- Copier intégralement ou en partie des documents, œuvres ou logiciels si la loi sur le droit de reproduction ne l'autorise pas.

Tous les documents mis à disposition sur notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr par l'établissement sont la propriété du L'Ensemble scolaire Notre Dame Saint Privat La diffusion de ces documents par les utilisateurs sur un autre service que notredamemende.fr ou saintprivatmende.fr est formellement interdite.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

IL EST ENFIN PRÉCISÉ QUE LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Etablissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'Etablissement, ainsi qu'à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Le Responsable légal de l'élèveClasse.....
déclare avoir pris connaissance de la charte informatique et m'engage à la respecter et à la faire respecter.

Le Responsable légal,

L'Elève,

*Un exemplaire de ce document signé doit être conservé par l'élève tout au long de l'année.
L'autre exemplaire sera conservé par le lycée dans le dossier de l'élève.*